



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

REF : CFVU2024/ A24-0201

CFVU DU 1^{er} FÉVRIER 2024

AVIS RELATIF À LA CHARTE DES SOBRIETÉS ÉNERGETIQUE ET NUMÉRIQUE

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 1^{er} février 2024 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

⇒ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne donne un avis favorable à la charte des sobriétés énergétique et numérique.

Article 2

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- **Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 02/02/2024.**

Présents	16
Représentés	12
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 19/08/2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

Charte des sobriétés énergétique et numérique

Objectif(s)

La présente Charte découle du Plan de Sobriété Énergétique de notre université, incarnant ainsi les engagements pris envers notre communauté étudiante et nos partenaires. Son but est de conscientiser l'ensemble des membres de l'université, incluant les étudiants et le personnel, à l'importance de réduire les dépenses énergétiques, en les sensibilisant à leur propre influence sur cette réduction, et en favorisant l'adoption de pratiques uniformes. En adoptant cette Charte, notre institution s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes et significatives visant à minimiser notre empreinte environnementale.

La Charte met l'accent sur deux principaux aspects : les actions institutionnelles et les actions individuelles. Les actions institutionnelles impliquent des initiatives prises par l'université, telles que l'installation de systèmes d'éclairage économes en énergie et l'optimisation des systèmes de chauffage et de climatisation. Ces mesures sont cruciales pour réduire notre consommation énergétique à l'échelle de l'établissement.

D'autre part, les actions individuelles sont des pratiques que chaque membre de la communauté universitaire peut adopter dans sa vie quotidienne sur le campus. Il peut s'agir de simples gestes tels que l'extinction des lumières lorsqu'elles ne sont pas nécessaires, la limitation de l'utilisation d'appareils électroniques, ou même la sensibilisation des autres aux enjeux environnementaux. Ces actions individuelles, bien que modestes, ont un impact cumulatif significatif lorsqu'elles sont adoptées par l'ensemble de la communauté. Ces actions ont été co-construites avec des étudiants et personnels de l'université et alimentées par des actions et idées mises en place dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur et la recherche.

Actions institutionnelles

1. Chauffage, climatisation, bâtiment

- 1- Maintien de la température de consigne à 19°C en période d'occupation, mais nécessité d'identifier les locaux trop chauffés/pas assez chauffés.
- 2- Installation de capteurs d'ambiance (température, humidité, CO2) répartis selon les différents circuits de chauffage afin de piloter plus finement les températures (pilotage par le prestataire et contrôlés par la DPIL).
- 3- Réduction de la période de chauffe sur l'année universitaire.
- 4- Utilisation de l'inertie thermique des bâtiments, en fonction de leurs caractéristiques qui évoluent en fonction de l'avancée des travaux, pour anticiper la montée en température en heures creuses et la réduire progressivement en fin de cycle de chauffe, pour des économies d'énergie électrique.
- 5- Rationalisation de l'utilisation des locaux : regroupement des enseignements et des activités du samedi matin dans les zones dépendant d'un même système de chauffage de manière à ne pas ouvrir tous les bâtiments (Flora Tristan, modulaires) et baisse du chauffage dans les bâtiments non utilisés le week-end.
- 6- Relèvement de la température de climatisation dans les salles des serveurs informatiques et dans les locaux d'archivage des bibliothèques.
- 7- Coupure de la ventilation nocturne dans les espaces de circulation des bâtiments rénovés.
- 8- Optimisation de l'éclairage (relamping, détecteurs de mouvement, variateur de lumière dans les locaux d'enseignement, réglage fin des horloges astronomiques).

- 9- Travaux de réhabilitation - Opération Campus Tranche 2, pour notamment améliorer la performance thermique des bâtiments.
- 10- Raccordement de l'IUT Bordeaux Montaigne au réseau de chaleur Bordeaux Métropole.
- 11- Inscrire la réalisation d'économies d'énergie indirectes dans la politique achat (prendre en compte le critère environnemental dans l'attribution des marchés publics).
- 12- Réaliser des bilans énergétiques par bâtiment et mettre en place des outils de suivi des consommations.

2. Mobilités

- 13- Encourager le vélo et développer les abris vélos, notamment sécurisés pour les étudiants et personnels.
- 14- Proposer des dispositifs et équipements de mobilités douces tel que des trottinettes, vélo et scooters électriques en libre-service (dispositif de free-floating).
- 15- Proposer une application de covoiturage et des places de stationnement dédiées.
- 16- Favoriser l'installation de bornes de recharge électrique (pour vélos, trottinettes, etc.).
- 17- Promouvoir le forfait mobilités durables.
- 18- Avoir des cartes des infrastructures existantes (abris vélo, arceaux, places covoiturage, etc.) et les mettre à disposition des usagers.
- 19- Adapter la politique des missions afin de réduire les déplacements professionnels (réunions, colloques, séminaires) et étudiants (mobilité internationale en mode hybride) ou de privilégier un mode de déplacement moins polluant.

3. Numérique

- 20- Rallonger les durées de vie des ordinateurs et des téléphones pour limiter l'impact de leur production.
- 21- Faire baisser la consommation des équipements informatiques (double-écrans, imprimantes, etc.).
- 22- Faire baisser les volumes de données stockées et échangées : limitation des espaces de stockage, limitation des échanges de pièces attachées, suppression des pièces jointes des messages envoyés sur les listes de diffusion, limitation du clonage des documents.

4. Sensibilisation et formation

- 23- Poursuivre l'organisation d'actions de sensibilisation auprès des étudiants et des personnels tout au long de l'année autour des questions de sobriété énergétique dans le cadre de campagnes nationales (semaine européenne de la solidarité et de l'écologie en mars-avril, semaine européenne du développement durable en septembre, semaine européenne de la réduction des déchets en novembre...) : ateliers, conférences, fresques du Climat.
- 24- Renforcer les actions de sensibilisation auprès des étudiants et des personnels tout au long de l'année autour des questions de sobriété numérique : ateliers, conférences, fresques du Climat ou du numérique.
- 25- Diffuser les écogestes grâce à des supports de communication adaptés
- 26- Animer le réseau des référents des personnels pour le développement durable chargés de proposer des actions et des conseils, et de diffuser des informations auprès de leur communauté
- 27- Encourager le recrutement d'emplois étudiants chargés de mettre en œuvre des actions pour le développement durable, et notamment de faire connaître le Plan de sobriété et la Charte

- 28- Créer une certification sur les enjeux de transition écologique destinée aux étudiants de Bordeaux Montaigne et leur permettant d'obtenir des points de valorisation sur leur moyenne du semestre
- 29- Développer des actions de formation dans le plan de formation des personnels.

Actions individuelles

1. Chauffage, climatisation, bâtiment

- 30- Privilégier les multiprises avec interrupteurs.
- 31- Éteindre la lumière en sortant d'une pièce.
- 32- Limiter l'utilisation des radiateurs individuels d'appoint sauf si la température de 19°C n'est pas atteinte.
- 33- Éteindre les radiateurs d'une pièce avant de l'aérer lorsque cela est possible.
- 34- Faire connaître et appliquer les consignes de températures en hiver.
- 35- Fermer les fenêtres l'hiver en quittant une pièce.
- 36- Dégager les radiateurs de tout ce qui peut empêcher une bonne diffusion de la chaleur.
- 37- Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur.

2. Mobilités

- 38- Limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail.
- 39- Limiter l'avion pour les déplacements professionnels et privilégier toutes les alternatives possibles.

3. Numérique

- 40- Vider régulièrement sa boîte mail.
- 41- Limiter l'envoi de pièces jointes par mail et utiliser les applications de partage de documents (exemple. Filesender).
- 42- Limiter l'envoi de mails et le nombre de personnes en copie.
- 43- Eteindre son ordinateur et son écran le soir et le week-end.
- 44- Eteindre son écran quand on s'éloigne du bureau (réunion, déjeuner...).
- 45- Créer des raccourcis et/ou marques page vers les sites web que l'on consulte régulièrement.
- 46- Débrancher les chargeurs après usage.
- 47- Adapter la luminosité de son écran.
- 48- Avoir le matériel nécessaire, pas plus qu'il n'en faut (écrans, imprimantes, etc.) et mutualiser les appareils électroniques pour limiter leur nombre.

4. Sensibilisation et formation

- 49- Renforcer ses connaissances sur les questions de transition écologique en participer aux actions proposées par l'établissement
- 50- Relayer les écogestes à son échelle, auprès de ses collègues ou ses camarades.